Visites du phare de Camarat
REGLEMENT INTERIEUR

1. Achat du billet d'entrée et accès en navette a l'établissement

1.1. Achat du billet d'entrée

La visite du phare de Camarat est strictement conditionnée à l'achat d'un billet électronique sur le site internet de l'office de tourisme et de la culture de Ramatuelle :
https://www.ramatuelle-tourisme.com/fr/phare/
Ou à l'organisation de visites supplémentaires par l'OTC.

1.2. prix du billet d'entrée

Le prix du billet d'entrée est de 8 euros pour les adultes, 4 euros pour les mineurs de 6 ans ou plus et gratuit pour les enfants de moins de 6 ans révolus. Les enfants de moins de 6 ans révolus n'ont pas le droit d'utiliser l'escalier pour monter dans la tour et ne peuvent donc pas accéder à la terrasse sommitale. Ils peuvent cependant visiter l'espace muséal, situe au pied du phare, **mais devront à tout moment être accompagnes d'un adulte**.

1.3. Accès exclusif en navette

Pour des raisons pratiques et écologiques (pas de places de stationnement visiteurs sur le site du phare & intérêt du covoiturage), le seul moyen de gagner le site du phare de Camarat en vue de le visiter, est de prendre « *la navette du Phare de Camarat* », laquelle est réservée aux visiteurs munis d'un billet d'entrée valide. Le point de rendez-vous pour prendre la navette du phare de Camarat est situé sur le parking du stade de Ramatuelle, en contrebas du village de Ramatuelle. L'accès à la navette et aux installations est interdit aux personnes ne respectant pas les conditions d'entrée.
Une fois sur le site du phare de Camarat, les visiteurs sont priés de circuler uniquement dans les allées réservées au public.

2. Temps de visite et retour au village de Ramatuelle

La visite du phare de Camarat ; espace muséal, tour et terrasse sommitale, dure approximativement 45 minutes. A l'issue de la visite, les visiteurs sont tenus de reprendre la navette, afin d'être ramenés au village de Ramatuelle (parking du stade de football).
Comme à l'aller, l'accès à la navette pour retourner au village de Ramatuelle est interdit aux personnes ne disposant pas d'un billet d'entrée.

3. Comportement et respect des lieux

3.1. Respect des infrastructures

Les visiteurs doivent adopter un comportement respectueux envers les autres, le personnel et les espaces naturels et anthropiques qui les entourent.
Il est interdit de franchir la limite du territoire du sémaphore (bâtiment militaire) et de celle de Phares et Balises (limites matérialisées par des cordelettes). Tout comportement perturbateur (cris, musique amplifiée, nuisances sonores) est proscrit.

3.2. Consommation d'alcool et espace fumeur

Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et dans les espaces extérieurs dans l'enceinte du phare de Camarat. L'usage d'alcool est également proscrit.

3.3. Tenue appropriée

Les visiteurs sont priés de bien vouloir conserver, tout au long de leur visite au site du Phare de Camarat, une tenue décente (pas de maillot de bains, pas de torse nu).
Nous attirons également l'attention sur le fait que certaines marches du phare de Camarat peuvent être glissantes. Nous vous conseillons de bien vous chausser (chaussures de sport).

3.4. Sacs de taille importante

Il est interdit de pénétrer dans la navette et dans l'enceinte du phare avec des sacs de tailles importantes.

4. Sécurité

En cas d'incident ou d'accident, il est impératif de prévenir immédiatement un membre du personnel.

4.1. Enfants

Les enfants de moins de 6 ans révolus n'ont pas le droit d'utiliser l'escalier pour monter dans la tour et ne peuvent donc pas accéder à la terrasse sommitale. Ils peuvent cependant visiter l'espace muséal, situé au pied du phare, **mais devront à tout moment être accompagnés d'un adulte**.

La Direction de l'office de tourisme et de la Culture de Ramatuelle engage les parents à ne pas laisser leurs enfants sans la surveillance d'un adulte, que ce soit sur le parking, dans la cour, dans l'espace muséal, dans la tour et sur la terrasse sommitale. A défaut, la responsabilité de l'OTC de Ramatuelle ne saurait être engagée.

Lors de leur visite dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, qui doivent assurer une surveillance continuelle de leurs enfants.

Dans le cadre de la visite du site du Phare de Camarat, il est formellement interdit aux parents de porter des enfants sur leurs épaules ou aux bras.

4.2. Accessibilité

Il est formellement interdit de se pencher au-dessus de la barrière de sécurité sur la terrasse sommitale du Phare de Camarat. De manière générale, la visite du site du Phare de Camarat est vivement déconseillée à toute personne en mauvaise santé, ayant le vertige ou présentant des troubles d'ordre médical (respiratoire, cardiaque, mobilité...). En cas de doute, consultez le personnel de l'OTC.

4.3. nombre maximum de visiteurs

Seules 9 personnes pourront se trouver en même temps sur la terrasse sommitale et il ne pourra jamais y avoir plus de 19 personnes dans le bâtiment (espace muséal + tour + terrasse sommitale).

5. Responsabilité des objets personnels

L'OTC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels des visiteurs. Il est conseillé de garder vos effets personnels sous surveillance en tout temps.

L'OTC recommande fortement aux visiteurs de **n'utiliser d'appareil photo, de téléphone ou de chapeau au niveau de la terrasse sommitale que si ceux-ci sont équipés d'une sangle**.

6. Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du site du phare de Camarat.
Laisser un animal dans une voiture en stationnement est fortement déconseillé. Si vous y êtes obligés, nous vous conseillons de prendre toutes les précautions nécessaires à son bien-être. En cas de malaise de l'animal constaté par le personnel de l'OTC, le personnel se réserve le droit de faire appel aux services de Police ou de la Gendarmerie pour faire ouvrir le véhicule et ne peut être tenu pour responsable.

7. Comportement en cas de mauvais temps ou conditions exceptionnelles

En cas de conditions climatiques extrêmes ou d'autres circonstances exceptionnelles (intempéries, alertes sanitaires, risque incendie, **vent de plus de 60km/h de moyenne au niveau du sémaphore**, parking inondé, etc.), des restrictions d'accès ou des modifications d'horaires peuvent être appliquées. Les visiteurs devront suivre les instructions données par le personnel pour leur sécurité. En cas d'annulation en raison de la météo, les billets vendus seront intégralement remboursés.

8. Propreté et respect de l'environnement

Il est impératif de respecter la propreté de l'établissement et de trier ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Toute dégradation des équipements ou des lieux entraînera des frais de réparation à la charge du visiteur responsable.

9. Droit sur l'image du site du Phare de Camarat

La prise de photos et de vidéos est autorisée dans les espaces publics. **Cependant, il est strictement interdit de photographier le sémaphore qui est un site militaire protégé.**
Seuls les photographes et cinéastes amateurs sont autorisés à procéder à des prises de vue au Phare de Camarat. L'exploitation des prises de vue est strictement limitée au cercle familial. Tout usage commercial ou mise en ligne sur une banque d'images est interdit. L'usage de perche à selfie est interdit durant toute la visite. Les professionnels désireux d'organiser des tournages sont priés de s'adresser à la direction de l'OTC.

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, et de respecter la vie privée de chacun, l'utilisation de drones est strictement interdite sur le site du phare de Camarat. Une demande préalable est nécessaire pour pouvoir prendre des photos en drone à des fins professionnelles.

10. Sanctions

Le non-respect de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion immédiate de l'établissement, sans remboursement, et des sanctions supplémentaires si nécessaire.
En cas de litige, la direction se réserve le droit de prendre les mesures appropriées.

En réservant ou en accédant à l'établissement, vous acceptez de respecter le présent règlement intérieur.
Pour toute question ou en cas de besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter notre équipe à l'accueil.